RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVINCE SUD
NOUVELLE-CALÉDONIE

Réf : F15012.01

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél. **20 30 40** - Fax **20 30 06**
denv.contact@province-sud.nc

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

(Article 431-2 du code de l'environnement de la province Sud)

À remplir en majuscules

ATTENTION

Dossier à retourner contre récépissé ou par lettre recommandée avec accusé de réception,
à l'attention du président de l'assemblée de province. Direction de l'Environnement.
Centre administratif de la province Sud
6, route des Artifices
BP 3718 - 98846 Nouméa cedex - Nouvelle-Calédonie
Email : denv.contact@province-sud.nc

Le dossier accompagnant cette demande doit être établi en trois (3) exemplaires accompagnés d'une (1) version numérique

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Si votre projet porte atteinte à des espèces protégées situées en dehors du périmètre de l'écosystème, une autorisation est à demander (article 240-5 du code de l'environnement).

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier :_____ Date de réception : |__|__| / |__|__| / |__|__|__|__|

Dossier jugé recevable ○ Oui ○ Non

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVINCE SUD
NOUVELLE-CALÉDONIE

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Vous êtes un particulier

N° de carte d'identité : _____ **ou** N° de passeport : _____

○ Madame ○ Monsieur

Nom de famille : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Vous êtes une personne morale

Raison sociale : Direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie

○ N° de Ridet ○ N° RC ○ N° RM : 0 120 493.001

○ Aucun N° attribué

Représentant légal : ○ Madame ○ Monsieur

Nom : Chêne

Prénom(s) : Sébastien

Responsable du projet *(si différent)* : ○ Madame ○ Monsieur

Nom : _____

Prénom(s) : _____

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Adresse (appt, étage, couloir) : _____

Complément (bâtiment, résidence, lotissement) : _____

Voie : 19 rue Roger Gervolono

Boîte postale : H1

Code postal et libellé : 98849 Nouméa Pays : Nouvelle-Calédonie

Téléphone fixe : +687 265242 Téléphone mobile : _____

Courriel : _____ Fax : _____

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél. **20 30 40** - Fax **20 30 06**
denv.contact@province-sud.nc

SOLLICITE PAR LA PRÉSENTE L'AUTORISATION DE RÉALISER LE PROJET SUIVANT :

Description du projet :

La direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie, souhaite réaliser des travaux de réfection du chemin d'accès amenant aux installations existantes de l'aérodrome de Magenta situées sur la ligne de crête de la butte dite « Pentecost ».
Le projet de réaménagement nécessite la création d'un nouveau tronçon afin de contourner la butte pour accéder à son sommet, l'ancien chemin étant impraticable en véhicule (pente trop importante, chemin non carrossable). Ces travaux comprennent principalement :

- le défrichement d'une nouvelle zone d'accès en extrémité du chemin actuel ;
- la réalisation d'un nouveau chemin d'accès ;
- la réfection du début du chemin par l'adoucissement de la pente actuelle

Période :

Réalisation du projet du : |__|__| / |__|__| / |2|0|1|7| au : |__|__| / |__|__| / |__|__|__|__|

Emplacement :

- ○ Sur le domaine provincial public maritime (DPM)
- ○ À l'intérieur d'une aire protégée
- ○ Sur le domaine provincial à l'extérieur du DPM et d'une aire protégée
- ○ En dehors du domaine provincial
- ○ Autre : _____

IMPLIQUANT LE DEFRICHEMENT

D'une surface totale de _____hectares ____9____ares _____centiares,

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél. **20 30 40** - Fax **20 30 06**
denv.contact@province-sud.nc

Terrains :

Commune	Section	Désignation ou lot	Inventaire cadastral de la parcelle et superficie	Superficie à défricher par parcelle	Nature de la formation végétale défrichée	Date prévisionnelle des travaux
Nouméa	6ème kilomètre	168	|_|3| ha |9|8|	|_|_|_| ha |0|9|	Formation secondarisée	|_|_| / |_|_| / |2|0|1|7|
			|_|_| ha |_|_|	|_|_|_| ha |_|_|		|_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|
			|_|_| ha |_|_|	|_|_|_| ha |_|_|		|_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél. **20 30 40** - Fax **20 30 06**
denv.contact@province-sud.nc

PROVINCE SUD
NOUVELLE-CALÉDONIE

○ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.
○ J'atteste avoir pris connaissance des conditions réglementaires liées à ma demande prévues aux articles 431-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud.
○ À ma connaissance, les terrains, objets de la demande
  ○ ont
  ○ n'ont pasété parcourus par un incendie durant les dix années précédant celle de la présente demande.

Fait à : Nouméa, le 11 / 11 / 2016

Signature du demandeur :

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél. **20 30 40** - Fax **20 30 06**
denv.contact@province-sud.nc

PROVINCE SUD
NOUVELLE-CALÉDONIE

JOINDRE LES DOCUMENTS SUIVANTS EN TROIS (3) EXEMPLAIRES PAPIERS ET UN (1) NUMÉRIQUE

Colonne réservée à l'administration

Pour tout type de demandeur

○ Une étude d'impact établie conformément à l'article 130-4 du code de l'environnement de la province Sud ;

○ **Un ou plusieurs plans de situation à l'échelle appropriée indiquant :**

- La localisation des terrains concernés ;
- Les limites de parcelles ;
- La topographie et l'hydrographie du site ;
- Les limites des milieux inventoriés ;
- La localisation des espèces protégées, rares et menacées ;
- Les enjeux environnementaux de la zone d'étude ;
- Les terrains à défricher ;
- La distance entre les travaux et les écosystèmes concernés ;
- La position des aménagements et ouvrages divers envisagés ;
- Les mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation.

Pour chaque espèce inventoriée de faune et chaque espèce rare et menacée de flore, sont consignées sous forme de base de données numérique au minimum les informations suivantes : famille, genre, espèce, sous-espèce, coordonnées (X,Y), quantité, date du relevé.

Les cartes et données numériques ci-dessus doivent être exploitables par Excel, et par le système d'information géographique provincial (MapInfo) dans le système RGNC-91-93 projection Lambert - Nouvelle-Calédonie ;

○ La description des limites et les coordonnées GPS (référenciel RGNC-91/Lambert) certifiées par un géomètre professionnel, pour l'ensemble de la parcelle concernée par le projet dans sa globalité ;

○ La (ou les) feuille(s) du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher ;

○ Un échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;

○ La topographie et l'hydrographie du site ;

○ Les limites des milieux inventoriés.

Pour les particuliers

○ Une copie du livret de famille ou d'une pièce d'identité ;

○ Une copie du titre de propriété ou une attestation notariée ;

○ Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause si ce dernier n'est pas le demandeur.

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél. **20 30 40** - Fax **20 30 06**
denv.contact@province-sud.nc

Pour les entreprises autres que les collectivités publiques ○ Une copie des statuts enregistrés ; ○ Une copie d'un extrait K-Bis récent pour les sociétés ; ○ Une copie du titre de propriété ou une attestation notariée ; ○ Les pièces justifiant que le demandeur a qualité pour présenter la déclaration de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant….). **Pour les collectivités publiques, sauf la province Sud** ○ Une délibération habilitant le demandeur à déposer la présente demande d'autorisation de défrichement.	**Colonne réservée à l'administration**

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F CFP d'amende)

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél. **20 30 40** - Fax **20 30 06**
denv.contact@province-sud.nc